Centre Hospitalier
Sud Gironde

LIVRET D'ACCUEIL

05 56 76 57 57

ADM/ENT/DOC 004.2C.

SITE DE LANGON

BP 60283 - Rue Paul Langevin
33212 Langon Cedex

SITE DE LA RÉOLE

BP 90055 - Place Saint Michel
33192 La Réole Cedex

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être hospitalisé(e) au Centre Hospitalier Sud Gironde, établissement situé sur deux sites, Langon et La Réole, au cœur de la partie sud du département. Vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations utiles à votre séjour.

Le Centre Hospitalier Sud Gironde vous propose :

- *une offre de soins de proximité la plus complète possible en hospitalisation complète, en ambulatoire et à domicile,*
- *des soins de qualité dispensés dans un environnement offrant une technicité et des modes de prise en charge les plus modernes et les plus adaptés à vos besoins et à vos attentes,*
- *un parcours de soins organisé par des professionnels de santé qui mettent en œuvre toutes leurs compétences et qui sont à votre disposition et à celle de vos proches pour vous écouter, vous informer, vous rassurer, vous soulager.*

Le Centre Hospitalier Sud Gironde développe une politique d'amélioration continue de la qualité des soins et a réalisé un ambitieux programme de travaux pour vous offrir des conditions d'accueil au service de votre bien-être.

Afin de nous aider à améliorer la qualité des prestations que nous vous proposons, un questionnaire de satisfaction est à votre disposition. Merci de prendre quelques instants pour y répondre.

Nous vous remercions d'avoir choisi le Centre Hospitalier Sud Gironde et vous souhaitons le meilleur séjour possible.

La Direction

Moyens d'accès

Autoroute A62
Bordeaux Toulouse

Route Départementale 1113

Gares SNCF

Autobus

Présentation de l'établissement

Depuis le 1er janvier 2010 les Centres Hospitaliers de Langon et de La Réole constituent un seul et unique établissement dénommé Centre Hospitalier Sud Gironde.

Localisé sur deux sites, l'offre de soins proposée par l'établissement est la suivante :

LANGON

- deux services de médecine à orientation gastro-entérologie et cardiologie, un service d'hospitalisation à domicile, un hôpital de semaine de médecine, un hôpital de jour de médecine,
- un service de chirurgie traumato-orthopédique, digestive et vasculaire, ophtalmologique, un service de gynécologie-obstétrique, un hôpital de semaine de chirurgie et un service de chirurgie ambulatoire, un bloc opératoire,
- un service d'accueil des urgences, un SMUR, une unité d'hospitalisation de courte durée et un service de surveillance continue,
- un service d'imagerie (radiologie, échographie, IRM, scanner), un laboratoire d'analyses médicales, une pharmacie,
- des équipes mobiles en gériatrie, addictologie et soins palliatifs,
- un plateau de consultations diversifiées,
- un établissement hébergeant les personnes âgées dépendantes.

LA RÉOLE

- une antenne d'accueil de premiers soins,
- un service de médecine polyvalente, et soins palliatifs,
- un service de court séjour gériatrique,
- un hôpital de jour gériatrique,
- un centre périnatal de proximité,
- un service de soins de suite et réadaptation,
- un établissement hébergeant les personnes âgées dépendantes, une maison d'accueil spécialisée, un foyer d'accueil médicalisé ainsi qu'un centre pour enfants et adolescents polyhandicapés,
- un service de radiologie, une pharmacie.

Le Centre Hospitalier Sud Gironde a été certifié par la Haute Autorité de Santé en niveau B le 15 mai 2017

Présentation des instances de l'établissement

Le conseil de surveillance

Il délibère sur la stratégie de l'établissement (projet d'établissement, affectation des résultats, politique qualité de l'établissement…) et exerce un contrôle permanent sur sa gestion.
Il est composé de trois collèges : un collège de représentants des collectivités territoriales, un collège des représentants du personnel, un collège de personnalités qualifiées comprenant des usagers. Le conseil de surveillance a un président et un vice-président.

Le directoire

Le directoire appuie et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. C'est une instance présidée par le directeur qui vise la concertation des points de vue gestionnaires, médico et soignant dans un nombre important de domaines : projet médical e**t d'établissement, organisation interne de l'établissement, coopérations, contrats de pôles, qualité, politique d'investissements, état** prévisionnel des recettes et des dépenses...

Il est composé du directeur, du président de la commission médicale d'établissement, du président de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et de membres nommés par le directeur à majorité médicale, pharmaceutique, maïeutique et odontologique.

Sa composition est la suivante :

Mr Patrick FAUGEROLAS, directeur général
Mme Françoise CRESPO-GARCIA, directeur délégué
Dr David GIRARD, président de la commission médicale d'établissement, vice-président du directoire
Dr Didier ROCHE, chef de pôle
Dr Jean-Michel ROUCHÈS, chef de pôle
Dr Hélène TISSOT, chef de pôle

Le directeur, l'équipe de direction

Mr Patrick FAUGEROLAS, directeur général
Mme Françoise CRESPO-GARCIA, directeur délégué direction des finances, de la clientèle, du système d'information et des travaux
Mme Véronique SAINT AIMÉ LAFLEUR, directrice affaires médicales et ressources humaines
Mme Marie Pierre RENON, directrice des affaires générales, des projets et de la contractualisation
Mr Francis AUCHER, directeur des services économiques et logistiques
M. Jérome LALAQUE, directeur des soins infirmiers
Mr Steve JULIEN, cadre supérieur de pôles
Mr Fabien MARSAC, cadre supérieur de pôles
M. Cyril PETRY, cadre supérieur de pôles
Mme Graziella LANDREAU, cadre supérieur de santé, directrice pédagogique de l'IFAS

La Commission Des Usagers

La commission des relations avec les usagers veille au respect de leurs droits et facilite leurs démarches, elle contribue par ses avis et **propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge.**

Sa composition est la suivante :

Mme BELAUD Cécile,	Attachée aux affaires générales
Mme BLED Laurence	Représentante du Conseil de surveillance
Mme CALVO Hélène	Représentante du Conseil de surveillance
Mme CRESPO GARCIA Françoise	Directrice déléguée
M DELAVEAU Jacques	Représentant usagers
M DEYRIS Jean Michel	Représentant des usagers
M DURAND DASTES Flavien	Médecin médiateur suppléant
Mme FORQUET DE DORNE Marie Ange	Médecin médiateur
Mme GUERY Sophie	Représentante du CTE
Mme LEFRANÇOIS Isabelle	Responsable qualité
M MARTY Bruno	Représentant du Conseil de surveillance
Mme POUPARD Ginette	Représentant des usagers
Mme RONCALLI Jocelyne	Représentante du CTE

Alliance de GIRONDE
GHT des hôpitaux publics

Groupement Hospitalier de Territoire "Alliance de Gironde"

Qu'est-ce qu'un Groupement Hospitalier de Territoire ?

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit que chaque établissement public de santé soit partie prenante à un groupement hospitalier de territoire (GHT).

En Gironde, 10 établissements publics de santé se sont regroupés pour constituer le GHT Alliance de Gironde. Les centres hospitaliers d'Arcachon, Bazas, Cadillac, Ch. Perrens, Haute Gironde, Libourne, Sainte-Foy-la-Grande, Sud Gironde, le centre de soins –maison de retraite de Podensac et le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux ont établi ensemble une convention constitutive du GHT, qui prévoit ses grands principes d'organisation et de fonctionnement. Elle prévoit notamment que le CHU de Bordeaux, établissement support, veille à la coordination du GHT et à la mise en place des fonctions support.

Dans quel but ?

La loi prévoit que le groupement hospitalier de territoire a pour objet de permettre aux établissements de mettre en œuvre une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité. Il assure la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements. Cette stratégie est définie par un projet médical partagé garantissant une offre de proximité ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours.

En Gironde

Le GHT Alliance de Gironde a fait le choix de construire un projet intégrant à la fois les enjeux médicaux et de soins, et de ne pas les dissocier en deux projets. Ce projet médico-soignant partagé a été approuvé par le Directeur général de l'ARS le 21 décembre 2017.
Ce projet définit 13 filières de soins : la cancérologie, la cardiologie, la chirurgie et l'anesthésie-réanimation, la gériatrie et le SSR gériatrique, la périnatalité, la psychiatrie, l'éducation thérapeutique, les urgences, l'imagerie, la biologie et la pharmacie, la neurologie et la prévention, ainsi que des objectifs transversaux, concernant le système d'informations, la gestion de la démographie médicale, la coordination des parcours et la gestion de l'aval, le management de la qualité et la gestion des risques.

Les autres démarches communes prévues par la réglementation portent aussi sur :

- le système d'information hospitalier : le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) du GHT a été adopté par le comité stratégique le 22 décembre 2017,
- le département d'information médicale (DIM) de territoire,
- les achats : depuis le 1er janvier 2018, tout nouveau marché est passé par le GHT, et pour le compte de tous les établissements membres,
- la formation, avec la mise en place d'une coordination de la formation initiale et continue,
- la qualité : la certification des établissements devient conjointe, au plus tard au 1er janvier 2020,
- les affaires financières : Le budget du GHT est un budget annexe à celui de l'établissement support.

Le GHT Alliance de Gironde a choisi de poursuivre ce travail commun autour d'autres thématiques, telles la gestion des effectifs médicaux, le développement durable, la communication, ou encore l'évaluation médico-économique.

Comment cela fonctionne ?

Pour permettre le fonctionnement des GHT, plusieurs instances sont prévues par la loi, permettant d'associer les représentants des professionnels, mais aussi des usagers et des élus.

Le GHT en chiffres

2018, première année de mise en œuvre du projet médico-soignant partagé du GHT

►34 actions mises en place, ou en cours de mise en œuvre. Parmi elles :

- **une démarche partagée d'agrément des prestataires de santé,**
- **la préparation d'une fédération médicale inter**-hospitalière de neurologie,
- **la définition d'organisations concertées (critères d'admission en court séjour gériatrique), organisation de consultations** avancées (gynécologie, à Bazas et Podensac), fiche de liaison entre la psychiatrie et les soins MCO,
- **le partage d'un livret commun d'éducation thérapeutique, en support aux 72 programmes déployés dans le GHT.**

- Elargissement du projet à la neurologie et à la prévention /promotion de la santé.
- Déploiement de travaux communs dans 7 groupes thématiques : médicales et non médicales, évaluation médico-économique, communication, développement durable.
- 10 réunions du comité stratégique et de son bureau, 5 réunions du collège médical, 3 réunions de la commission techniques.

Sommaire

Votre admission 6

Votre séjour 10

Votre sortie 13

Droits, Devoirs et information du Patient - Qualité de la prise en charge 14

Pôles d'Activités Médicales et Médico-techniques 18

- Pôle Chirurgie, Gynécologie-obstétrique, Bloc opératoire 18
- Pôle Médecine 21
- Pôle Urgences, SMUR, Surveillance continue 23
- Pôle Réhabilitation, Gériatrie et Médico-social 24
- Pôle Médico-technique 25
- Pole Administratif, Logistique et Santé publique 26

Quelques partenaires de l'établissement 27

Votre admission

Vous pouvez solliciter auprès de votre service d'hospitalisation la communication du règlement intérieur de l'établissement. Celui-ci détaille vos droits et devoirs durant votre séjour ainsi que l'organisation du centre hospitalier et tous les éléments de la législation hospitalière utile à sa compréhension.

À votre arrivée à l'hôpital, pour une hospitalisation ou une consultation en soins externes, et en dehors des situations d'urgence, votre dossier doit être enregistré par le service des admissions ou le service d'imagerie médicale si vous venez pour des examens de radiologie.
A défaut de cette démarche, vous serez amené(e) à faire l'avance des frais.
Le bureau des admissions se tient à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements relatifs à vos frais d'hospitalisation. Ses horaires d'ouverture sont les suivants :

Site de LANGON

► du lundi au jeudi : de 8h00 à 18h00

► vendredi : de 8h00 à 17h00

Site de LA REOLE

► du lundi au vendredi : de 8h30 à 18h

En dehors de ces jours et créneaux horaires , l'admission se fait par le service d'accueil des Urgences.

Les documents à présenter

Dans tous les cas, vous devez présenter, une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille)

VOUS ETES	DOCUMENTS A PRESENTER
Assuré social du régime général ou agricole, artisan, travailleur indépendant, étudiant (…)	► Votre carte vitale et/ou l'attestation justifiant de votre affiliation à un régime d'assurances sociales et d'ouverture de droits aux prestations.
Bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (CMU)	► Votre attestation d'ouverture de droits au titre de la C.M.U.
Adhérent à une mutuelle	► Votre carte d'affiliation à votre mutuelle, à jour des cotisations.
Bénéficiaire de l'art. 115 du code des pensions	► Votre carnet de soins.
Victime d'un accident de travail	► La feuille d'accident du travail délivrée par votre employeur, mentionnant le nom de l'employeur et la date de l'accident
Ressortissant de la Communauté européenne	► Votre carte européenne d'assurance maladie (carte européenne d'assurance maladie, ou formulaire E111). Les ressortissants de la CE doivent néanmoins s'acquitter du forfait journalier et du ticket modérateur restant dus.
Ressortissant hors Communauté européenne	► Les ressortissants hors Communauté européenne doivent faire l'avance des frais.
Bénéficiaire d'aucun régime	► Vous êtes considéré comme payant, l'assistante sociale de l'établissement vous aidera à réaliser les démarches nécessaires.

Si vous ne pouvez fournir aucun de ces documents, votre caisse d'Assurance Maladie peut établir, sous certaines conditions, une attestation en urgence de la CMU de base ou une attestation d'admission à l'Aide médicale de l'État (AME). Cette procédure se fera à votre demande ou à l'initiative du service social de l'établissement hospitalier dans lequel vous êtes admis.
Pensez également à présenter certains documents utiles :

- votre carnet de santé,
- votre carte de groupe sanguin et rhésus,
- les courriers de votre médecin traitant,
- les résultats de vos éventuels examens (radios, résultats d'analyse..),
- les ordonnances prescrites pour votre traitement habituel,
- dans le cas d'une hospitalisation programmée : la pochette de convocation qui vous a été remise à la consultation.

Votre admission

Admission discrète

Une personne qui souhaite que sa présence ne soit pas divulguée, notamment à l'occasion de demandes de mise en relation téléphonique par le standard, doit le signaler lors des formalités administratives au bureau des admissions et auprès de l'équipe soignante.
Une admission sous couvert d'anonymat est également possible dans certaines situations spécifiquement encadrées par la loi (accouchement sous X, toxicomanie…).

Pendant et après votre hospitalisation

Après votre arrivée à l'hôpital et l'enregistrement de votre dossier personnel, le service des admissions vous remettra un bulletin de situation ou d'hospitalisation. Ce document est très important car il fait office de justificatif d'arrêt de travail et permet à votre caisse de vous verser les indemnités journalières auxquelles vous pouvez avoir droit.
Vous devez l'adresser dans les 48 heures suivant votre hospitalisation à :

- votre caisse d'Assurance Maladie,
- votre employeur, si vous êtes salarié,
- votre agence Pôle Emploi, si vous êtes chômeur indemnisé.

Lorsque vous quitterez l'hôpital, l'établissement vous délivrera un bulletin de situation mentionnant votre sortie, que vous devrez adresser à votre caisse d'Assurance Maladie dans les plus brefs délais.

Votre arrêt de travail (établi par le bulletin de situation) prend alors fin.

Les frais d'hospitalisation

Ils comprennent l'ensemble des soins, médicaments, hôtellerie, examens de laboratoire et d'imagerie médicale effectués tant au sein de l'établissement qu'à l'extérieur de celui-ci.

Les frais de séjour se composent :

1. du prix de journée,
2. du forfait hospitalier,
3. éventuellement de frais de transport,
4. éventuellement d'une participation forfaitaire de l'assuré,
5. éventuellement d'un supplément pour chambre particulière.

1. Prix de journée

Ce tarif est forfaitaire et couvre l'ensemble des prestations assurées par l'hôpital : honoraires médicaux, médicaments, examens, interventions, hôtellerie…

Dans le cas général, ces frais sont pris en charge à hauteur de 80% par les organismes d'assurance maladie.
Les 20% des frais restants (ticket modérateur) sont à la charge du patient ou de sa mutuelle ou assurance complémentaire.

La prise en charge est de 100 % par l'assurance maladie notamment dans les cas suivants :

- à partir du 31ème jour d'hospitalisation (séjour consécutif),
- en maternité (à compter du 6ème mois de grossesse et jusqu'au 12ème jour après l'accouchement),
- dès le premier jour d'hospitalisation dans certains cas, en cas d'affection de longue durée (ALD) en rapport avec l'hospitalisation, si vous êtes accidenté du travail, si vous êtes bénéficiaire de la CMU ou de l'AME, de l'article 115 du code des pensions…

2. Le forfait journalier

représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement entraînés par son hospitalisation. Il est fixé par arrêté ministériel. Voir annexe tarifs.

Vous n'aurez pas à payer le forfait journalier dans les cas suivants :

- vous êtes une femme enceinte hospitalisée pendant les quatre derniers mois de votre grossesse, et jusqu'au 12ème jour après l'accouchement ;

- vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire (C.M.U.C.) ou de l'aide médicale d'État (A.M.E.) ;
- votre enfant nouveau-né est hospitalisé dans les trente jours suivant sa naissance ;
- votre hospitalisation est due à un accident du travail ou à une maladie professionnelle ;
- vous êtes soigné dans le cadre d'une hospitalisation à domicile ;
- vous êtes titulaire d'une pension militaire (…)

Le forfait journalier peut être pris en charge partiellement ou en totalité par votre mutuelle

3. Les frais de transport

Ils vous sont facturés :

- soit par l'hôpital pour les transports SAMU-SMUR,
- soit directement par un transporteur privé (ambulancier, taxis...) de votre choix, pour les transports effectués à votre demande vers un autre établissement de soins.

Ces frais de transport ne peuvent être remboursés par les organismes de prise en charge d'assurance maladie (à hauteur de 65%) et de couverture complémentaire que sur présentation d'un certificat médical.

4. Une participation forfaitaire

Depuis le 1er septembre 2006, une participation forfaitaire est à votre charge, et s'applique sur les actes dont le tarif est égal ou supérieur à 120€. Voir annexe tarifs. Il existe cependant des exceptions : certains actes sont exonérés de cette participation forfaitaire (actes de radiodiagnostic, d'imagerie par résonance magnétique, de scanographie, de scintigraphie ou de tomographie à émission de positons) et les personnes qui bénéficient d'une prise en charge à 100 % en raison de leur situation ou de leur état de santé ne sont pas concernées.

Votre mutuelle ou votre complémentaire santé peut, éventuellement, prendre en charge la participation forfaitaire. Renseignez-vous auprès d'elle.

5. Supplément pour chambre individuelle

Si à votre demande et selon les disponibilités du service, vous êtes accueilli(e) en chambre individuelle, un supplément pour régime particulier, par jour d'hospitalisation, vous sera facturé. Voir annexe tarifs.

Ce supplément n'est pas remboursable par la sécurité sociale, ni la CMU complémentaire.
Certaines mutuelles peuvent le prendre en charge totalement ou partiellement.

Votre admission

Le secteur privé des praticiens

Vous pouvez demander à être soigné(e) à titre privé par un des praticiens exerçant une activité libérale dans l'établissement.
Cette demande est établie obligatoirement par écrit sur un imprimé spécial remis par le praticien.
Le règlement des honoraires se fait par le biais de l'administration hospitalière.
Le secteur privé concerne uniquement les actes médicaux ou chirurgicaux. La facturation du forfait journalier et des frais de séjour demeure quant à elle soumise aux mêmes règles qu'en secteur public, de même que l'attribution et la facturation d'une chambre individuelle.

Les frais annexes Voir annexe tarifs.

◆ Les frais des accompagnants

Les repas, les nuits et les petits-déjeuners dont peut bénéficier une personne de votre entourage sont payants.
L'accueil / standard vous délivrera les tickets correspondants.

◆ Les frais de téléphone et de télévision

La location des services téléphone et télévision est payable à l'ouverture de vos droits. Ils ne peuvent pas faire l'objet de remboursement, en cas de départ anticipé notamment.

Pour vos appels téléphoniques, il vous sera demandé de constituer une avance sur consommation. Les unités non consommées ne seront pas remboursées en fin de séjour.

Votre séjour

Chambre

L'établissement dispose de chambres à 1 et à 2 lits. La chambre particulière peut être demandée lors de votre admission ou durant le séjour. L'attribution d'une chambre particulière s'effectue en fonction des disponibilités.

Sécurité incendie

L'établissement est équipé d'un système de détection incendie. Les consignes d'évacuation sont affichées dans les lieux communs et dans votre chambre. En cas de départ de feu, alertez immédiatement le personnel soignant et suivez ses instructions. ***Il est interdit d'utiliser les ascenseurs.***

En toute situation, il est important de garder son calme et de suivre les indications du personnel.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer (les cigarettes électroniques également) dans les locaux de l'établissement ainsi qu'au niveau des sorties de secours.

Repas

Le petit déjeuner est servi vers 7h30, le déjeuner vers 12h et le dîner vers 18h30. Un menu est proposé chaque jour pour le lendemain. Si le médecin vous prescrit un régime, la diététicienne vous accompagnera dans le choix de votre alimentation.
Des distributeurs de boissons/en-cas sont à votre disposition sur les deux sites.

Téléphone

Les chambres sont équipées de téléphone avec une ligne directe. Votre ligne sera mise en service sur demande effectuée à l'accueil de l'établissement. Votre ligne sera créditée en fonction du forfait que vous aurez choisi.

Télévision

L'établissement est équipé de téléviseurs. La mise en service est effectuée par les agents de l'accueil qui mettent à votre disposition la télécommande. Le coût de la location est payable d'avance et non remboursable. La location se fait à la journée.

Presse

Vous pouvez acheter le journal local « Sud Ouest » tous les jours auprès du standard / bureau des admissions.
Horaires d'ouverture :
Langon (standard) : du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 - le week-end de 10h00 à 20h00
La Réole (bureau des admissions) : du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 - le samedi de 10h00 à 18h00

Visites

Vos parents et amis sont les bienvenus et nous savons que leur présence auprès de vous est un réconfort. Recommandez-leur de ne pas venir en groupe et d'observer les règles de fonctionnement du service. Des soins peuvent vous être donnés pendant la visite. Demandez à vos visiteurs de quitter la chambre quelques instants quand on vous l'indiquera.
Sauf avis médical contraire, les visites sont autorisées à partir de midi. Pour le service de surveillance continue, il existe des horaires spécifiques. Il est préférable d'éviter la visite de jeunes enfants dans certains secteurs.
Les fleurs et les plantes
En raison de contraintes d'hygiène hospitalière, les fleurs en pots ou coupées sont interdites dans certains services. Renseignez-vous auprès du cadre de santé du service.

Accompagnant

En chambre particulière, vous pouvez être accompagné de l'un de vos proches. La personne qui vous accompagne pourra bénéficier d'une couchette et d'un repas accompagnant en achetant un bon couchette et un ticket repas auprès de l'accueil. Le ticket repas est à remettre à l'équipe soignante avant 10h00 pour le déjeuner et 12h00 pour le dîner. Voir annexe tarifs.

Linge

Le linge de lit et une chemise d'hôpital sont fournis et entretenus par l'établissement. Il vous appartient d'apporter les effets personnels utiles à votre confort (trousse de toilette, serviette, peignoir etc…).

Courrier

Vous pouvez envoyer ou recevoir du courrier en spécifiant votre numéro de chambre.

Dépôt d'argent

Il est vivement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur dans l'enceinte de l'établissement. Les valeurs et l'argent doivent être déposés au coffre contre reçu. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets qui ne lui ont pas été confiés.

Culte

Vous pouvez demander à rencontrer un représentant du culte de votre choix en vous adressant à l'équipe soignante ou aux agents du bureau des admissions.

Surveillance vidéo

La maternité est équipée d'un système de vidéo surveillance afin d'assurer la plus grande sécurité aux mères et à leurs nouveau-nés. Une autre est installée au niveau de l'accueil des urgences.

Pendant votre hospitalisation, vous êtes pris en charge par :

Une équipe médicale : composée d'un médecin chef de service, de praticiens, praticiens attachés et médecins en formation (internes), ainsi que de sages-femmes.

Une équipe soignante : composée d'un cadre supérieur de santé chargé de la coordination de l'équipe paramédicale, de cadres de santé responsables de l'unité, d'infirmier(ère)s, d'aides soignant(e)s, d'auxiliaires de puériculture, d'agents hospitaliers.
Au cours de votre séjour interviennent également dans votre prise en charge des masseurs-kinésithérapeutes, des ergothérapeutes, des manipulateurs en électroradiologie, des diététiciens …

Les secrétaires médicales contribuent à la gestion de votre dossier médical et planifient vos consultations avec les médecins.

Les assistants sociaux ont pour mission de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes accueillies et leurs familles, de les aider dans leurs démarches et d'informer les services dont elles relèvent pour l'instruction d'une mesure d'action sociale. Vous pouvez les consulter soit dans votre chambre, soit dans leur bureau en toute confidentialité.
Le personnel de la permanence d'accès aux soins se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de prise en charge sociale et d'accès aux soins.

➡Vous pouvez les contacter par l'intermédiaire des équipes médicales et soignantes.

Les psychologues sont présents dans certains services.

➡Vous pouvez les contacter par l'intermédiaire des équipes médicales et soignantes.

Beaucoup d'autres personnels, que vous ne verrez peut-être pas, œuvrent pour la qualité de votre séjour :
- les agents des services médico-techniques (laboratoire, pharmacie…)
- les agents des services techniques, logistiques et généraux
- les agents des services administratifs

Sachez que l'ensemble du personnel hospitalier est tenu au secret professionnel. Cette obligation concerne aussi tous les étudiants en formation qui participent à votre prise en charge.

Les tenues

Les tenues sont majoritairement blanches pour les services de soins. Les noms et fonctions des agents sont indiqués sur leurs tenues et une encolure de couleur distingue la fonction de l'agent.

Encolure bleue : infirmière
Encolure vert : aide-soignante
Encolure rouge : bordeaux agent des services hospitaliers
Encolure rose : sage-femme

Votre identification pendant le séjour

L'agent qui vous accueillera dans le service va vous poser un bracelet d'identification. Ce bracelet muni d'une étiquette d'identification nominative permettra de vous identifier. Il comporte uniquement les informations liées à votre identification et à votre unité d'hospitalisation. Nous vous invitons à contrôler l'exactitude des informations inscrites sur ce bracelet.
Ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels participant à votre prise en charge, de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour, et plus particulièrement avant la réalisation d'un examen (en imagerie par exemple) ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil.
Ne soyez pas étonné(e) d'être régulièrement interrogé(e) sur votre identité, cela fait partie de la vigilance demandée aux professionnels au cours de votre prise en charge.
Vous avez naturellement la possibilité de refuser le port de ce bracelet en informant le personnel soignant de l'unité qui vous le propose. Ce refus sera consigné dans votre dossier.
Votre identité, c'est votre sécurité !

Les associations intervenant à l'hôpital

Certaines associations proposent aux hospitalisés du Centre Hospitalier Sud Gironde de leur apporter, dans certains domaines de compétences, des informations complémentaires ou de réaliser des actions en leur faveur.

AANAA
Association Antoine Nubia Aline et les Autres,
association d'écoute et d'assistance aux familles confrontées
à une détresse périnatale — Tél. 05.56.76.16.06

ALLIANCE 33, jusqu'au bout accompagner la vie... — Tél. 05 56 43 07 07

AMATHSO
Association des Malades et Transplantés hépatiques du Sud Ouest — Tél. 05 56 79 49 74

ANPAA :
Association Nationale de Prévention en Alcoologie
et Addictologie — Tél. 05 56 76 00 77

AURAD Aquitaine :
Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel à Domicile — Tél. 05 57 35 02 40

JUMEAUX ET PLUS L'association 33 — Tél.05 56 32 77 00

RESAIDA, Réseau SIDA — Tél. 05 56 62 75 00

SAPHIR
Soutenir et Accompagner les Patients Hospitalisés en
Interdisciplinarité à La Réole — Tél. 05 56 61 52 27

URILCO 33
Association des stomisés de la Gironde — Tél. 09 53 86 47 79

VMEH
Visite des Malades en Etablissement Hospitalier — Tél. 05 56 48 58 89

Handiparentalité
Hôtel de ville - 33 route de Gascogne 33490 Saint Maixant
Représentée par Madame MEJECASE NEUGEBAUER — contact@handiparentalite.org

SAPPH Le Service d'Accompagnement à la Parentalité pour les Personnes en situation de Handicap de la Gironde
situé au 14 Peyrefitte 33190 La Réole — Tel : 05 56 61 12 42

L'association Pilates by Alya
Représentée par sa présidente, Madame GOUDARD Océane, et par l'éducatrice sportive, Madame LEFEVRE Alya
Tél : 08 92 97 65 49 Service **2,99€** / appel+ prix appel

Votre sortie

La sortie

Dés votre admission, les équipes médicales, paramédicales et sociales évoqueront avec vous un projet de sortie adapté à vos besoins. Votre sortie sera organisée de préférence le matin.

En fonction de votre état de santé, il peut vous être proposé :

- une hospitalisation à domicile ;
- une prise en charge spécifique après hospitalisation (Soins de Suite et de Réadaptation, centre de rééducation…) ;
- la mise en place de soins infirmiers, soins d'hygiène et de confort (SSIAD, infirmières libérales…) ;
- la mise en place d'aides au domicile (accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne : ménage, courses, préparation des repas..).

Pour vous aider dans vos démarches, une rencontre avec le service social peut vous être proposée. Vous pouvez également prendre rendez-vous au : 05 56 76 34 32 sur Langon et au 05 56 61 52 81 sur La Réole.

Si le médecin envisage pour vous une prise en charge spécifique dans une structure de rééducation (SSR), l'équipe soignante vous demandera de vous positionner systématiquement sur le choix de trois structures correspondant à la **recommandation médicale afin que votre admission puisse s'effectuer dans la première structure disponible.**
Si vous refusez cette structure, l'équipe soignante vous demandera de compléter un document attestant votre refus et prononçant votre sortie.
A titre d'information, votre attention est appelée sur les dispositions de l'article R 1112-58 du Code de Santé Publique qui précise que *« lorsque l'état de santé de l'hospitalisé ne requiert plus son maintien dans l'un des services de l'établissement, sa sortie est prononcée par le Directeur sur proposition du médecin chef de service. Le directeur ou son représentant signe l'autorisation de sortie sur la fiche individuelle du malade. »*

La sortie contre avis médical

Dans votre intérêt, il est souhaitable d'avoir l'avis favorable du médecin pour mettre un terme à votre hospitalisation. Cependant, vous pouvez aussi quitter l'établissement à tout moment en prévenant les équipes soignantes. Il vous sera alors demandé de signer une décharge de responsabilité.

Cas particuliers

Les enfants mineurs sont pris en charge à leur sortie par la personne dotée de l'autorité parentale, le représentant légal ou une tierce personne munie d'une autorisation signée de leur main.

Avant votre départ, n'oubliez pas :

- *de vérifier que vous n'avez rien oublié dans votre chambre,*
- *de demander dans le service les documents nécessaires à votre sortie*,
- *de vous rendre systématiquement au bureau des admissions afin de régler s'il y a lieu vos frais divers, et de demander le bulletin de situation justifiant de votre séjour au regard des différents organismes,*
- *de récupérer les objets de valeur que vous avez déposés au cours de votre séjour. Demandez suffisamment tôt au cadre de santé du service d'appeler le régisseur des recettes afin qu'il procède à la restitution de vos biens placés en dépôt ou vous informe de la procédure à suivre.*

Votre transport

En fonction de votre état de santé, vous pouvez utiliser une voiture particulière, bénéficier éventuellement, sur prescription médicale, d'un taxi, d'un véhicule sanitaire léger (V.S.L.) ou d'une ambulance.
Vous disposez dans tous les cas du libre choix de votre transporteur et le personnel n'est pas autorisé à orienter votre choix quand le transport est à votre charge.

Votre avis nous intéresse

Un questionnaire de satisfaction est inséré dans une enveloppe à la fin du présent livret. Il vous permettra de nous faire connaître vos appréciations sur les conditions de votre séjour. Toutes vos suggestions et vos remarques seront étudiées.
Après l'avoir complété, déposez le document dans l'une des boîtes aux lettres prévues à cet effet :

LA REOLE
- au bureau des admissions, dans le hall des services de médecine et de soins de suite et réadaptation,

LANGON
- dans tous les services d'hospitalisation.

Vous avez également la possibilité de l'adresser par courrier au Directeur de l'établissement.
Par ailleurs dans le cadre de l'indicateur national de mesure de la satisfaction des patients hospitalisés (I-SATIS), vous pourrez être sollicité pour signer un consentement écrit afin qu'un organisme externe puisse vous contacter afin de réaliser une enquête de satisfaction téléphonique au décours de votre hospitalisation.

Droits du patient

L'ensemble du personnel s'efforce de concilier les droits du patient et les nécessités de fonctionnement de l'établissement. Tout le personnel est diplômé d'Etat et formé au respect des droits du patient :

- **Garantie de l'égalité d'accès aux soins de chaque personne**, la continuité des soins est assurée sans aucune discrimination ;
- **Droit à l'information sur votre état de santé**, au consentement libre et éclairé. Le travail du personnel de l'hôpital respecte pleinement la charte du patient hospitalisé pour une prise en charge globale et de qualité ;
- Respect de la dignité, des habitudes de vie et du secret médical. Vous pouvez demander qu'aucune indication sur votre état de santé ne soit donnée à votre entourage et vous avez le droit de refuser les visites et les appels téléphoniques ;
- Droit de recevoir des soins spécifiques visant à soulager votre douleur. Le personnel est sensibilisé et utilise tous les outils nécessaires pour évaluer et traiter votre douleur.

Informations sur votre état de santé

Le praticien responsable de votre prise en charge vous apportera, lors de ses visites régulières, toutes les informations souhaitées sur les bénéfices et les risques des investigations et traitements proposés, ainsi que sur l'évolution de votre état de santé.
Vous et votre famille pouvez également solliciter un rendez-vous auprès de ce médecin, ou de son secrétariat, pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Accès à votre dossier médical *(Loi n°2002-303 du 4 mars 2002)*

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.
Il vous est possible d'accéder à ces informations, en en faisant la demande écrite en recommandé avec accusé de réception adressée au Directeur de l'établissement. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans l'accompagnement d'un médecin, selon votre choix.
Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.
Si vous décidez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.
Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction et d'envoi, sont à votre charge.
Votre dossier médical est conservé pendant au moins 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour et 30 ans pour le dossier transfusionnel.

Informatique et liberté

Lors de votre séjour dans notre établissement, des renseignements administratifs et médicaux vous concernant sont recueillis. Certaines de ces informations font l'objet de traitements informatiques pour faciliter votre accueil et la gestion de votre dossier ou pour établir des statistiques d'activités, ceci dans le cadre du respect du secret médical (conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).
Vous pouvez toutefois vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et aux traitements des données nominatives vous concernant.
Vous pouvez également exercer vos droits de correction ou de suppression de ces informations.

Personne de confiance

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considérera comme « votre personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin.
Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Directives anticipées *(cf. article L. 1111-11 du code de la santé publique)*

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses « directives anticipées » : ce sont vos volontés, exprimées par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que vous souhaitez ou non, si un jour vous ne pouvez plus communiquer après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Elles concernent les conditions de votre fin de vie, c'est à de dire de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux.
Le professionnel de santé doit respecter les volontés exprimées dans les directives anticipées, conformément à la législation en vigueur.
En résumé :

- Vous pouvez donner vos directives sur les décisions médicales à prendre pour le cas où vous seriez un **jour dans l'incapacité de vous exprimer**. Même si envisager à l'avance cette situation est toujours difficile, voire angoissante, il est important d'y réfléchir.
- Toute personne majeure peut les rédiger, mais **ce n'est pas une obligation**.
- Elles sont valables sans limite de temps mais vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.
- Que vous soyez en bonne santé, atteint d'une maladie grave ou non, ou à la fin de votre vie, vous pouvez exprimer vos souhaits sur la mise en route ou l'arrêt de réanimation, d'autres traitements ou d'actes médicaux, sur le maintien artificiel de vos fonctions vitales et sur vos attentes. Vous pouvez en parler avec votre médecin pour qu'il vous aide dans votre démarche ; il pourra vous expliquer les options possibles.
- Cette réflexion peut être l'occasion d'un dialogue avec vos proches.
- C'est également l'occasion de désigner votre personne de confiance (personne qui parlera en votre nom si vous ne pouvez plus vous exprimer) : elle sera consultée en premier si vous n'avez pas rédigé vos directives anticipées ou si elles se trouvaient difficilement accessibles à ce moment.
- Il est important d'informer votre médecin et vos proches de leur existence et de leur lieu de conservation, afin qu'elles soient facilement accessibles.

Dans tous les cas, votre douleur sera traitée et apaisée. Votre bien-être et celui de vos proches resteront la priorité.

Plaintes, réclamations, éloges, observations ou propositions

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à en faire part au cadre de santé ou au chef de service et à nous en faire part dans le questionnaire de sortie. Si ces premières démarches ne vous apportent pas satisfaction, vous pouvez adresser une réclamation au Directeur de l'établissement.
La direction veillera à ce que celle-ci soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique (Art R1112-91 à R1112-94). Elle fera le lien avec la Commission Des Usagers (CDU).
La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle peut être amenée dans certains cas à examiner votre réclamation.
De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes vos réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part. Contact uniquement par mail à l'adresse suivante : commissiondesusagers@ch-sudgironde.fr

Le don d'organes

L'établissement adhère au réseau aquitain de prélèvement d'organes, de cellules et de tissus sur donneurs décédés (réseau CORENTIN).
Les greffes permettent de soulager de nombreux malades et parfois de sauver des vies humaines.
Afin de faciliter le développement des greffes d'organes, la loi n°94-654 du 29/07/1994 a prévu la possibilité d'effectuer à des fins thérapeutiques ou scientifiques des prélèvements sur toute personne n'ayant pas fait connaître son refus de son vivant. Ce refus peut être exprimé par l'indication de sa volonté sur le registre national des refus, géré par l'Agence de la Biomédecine : il est révocable à tout moment.
Si vous êtes pour le don d'organes et de tissus en vue de greffes, dites-le à vos proches.

En complément, vous pouvez porter une carte de donneur avec vos papiers d'identité. Elle n'est pas obligatoire mais elle témoigne aussi de votre décision. Pour obtenir une carte, vous pouvez téléphoner au n°vert 0 800 20 22 24. Des notices sur le don d'organes sont disponibles aux urgences, aux bureaux des admissions et dans les salles d'attente.

Devoirs du patient

Pour préserver votre repos et celui de vos voisins, il convient d'user avec discrétion du poste de télévision, d'atténuer les lumières et de limiter le nombre de visiteurs reçus simultanément. Les téléphones portables doivent impérativement être maintenus en position « arrêt » en raison du risque de perturbation des dispositifs médicaux.

La vie quotidienne

Conformément au règlement intérieur, le fonctionnement des services et le repos des patients doivent être respectés, de même que les règles de la vie sociale et de la citoyenneté (comportement, langage, respect des biens et des personnes).

Les interdits

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, y compris des cigarettes électroniques. Le Centre Hospitalier Sud Gironde est membre du réseau « Hôpital sans tabac ». Pendant votre séjour, des consultations de tabacologie sont mises à votre disposition. Si vous souhaitez en bénéficier, parlez-en au praticien, au cadre ou à l'infirmier(e) du service.

Il est interdit d'apporter et de consommer des boissons alcoolisées et des substances illicites ainsi que d'avoir avec soi toute arme de quelque nature qu'elle soit.

Les animaux sont interdits.

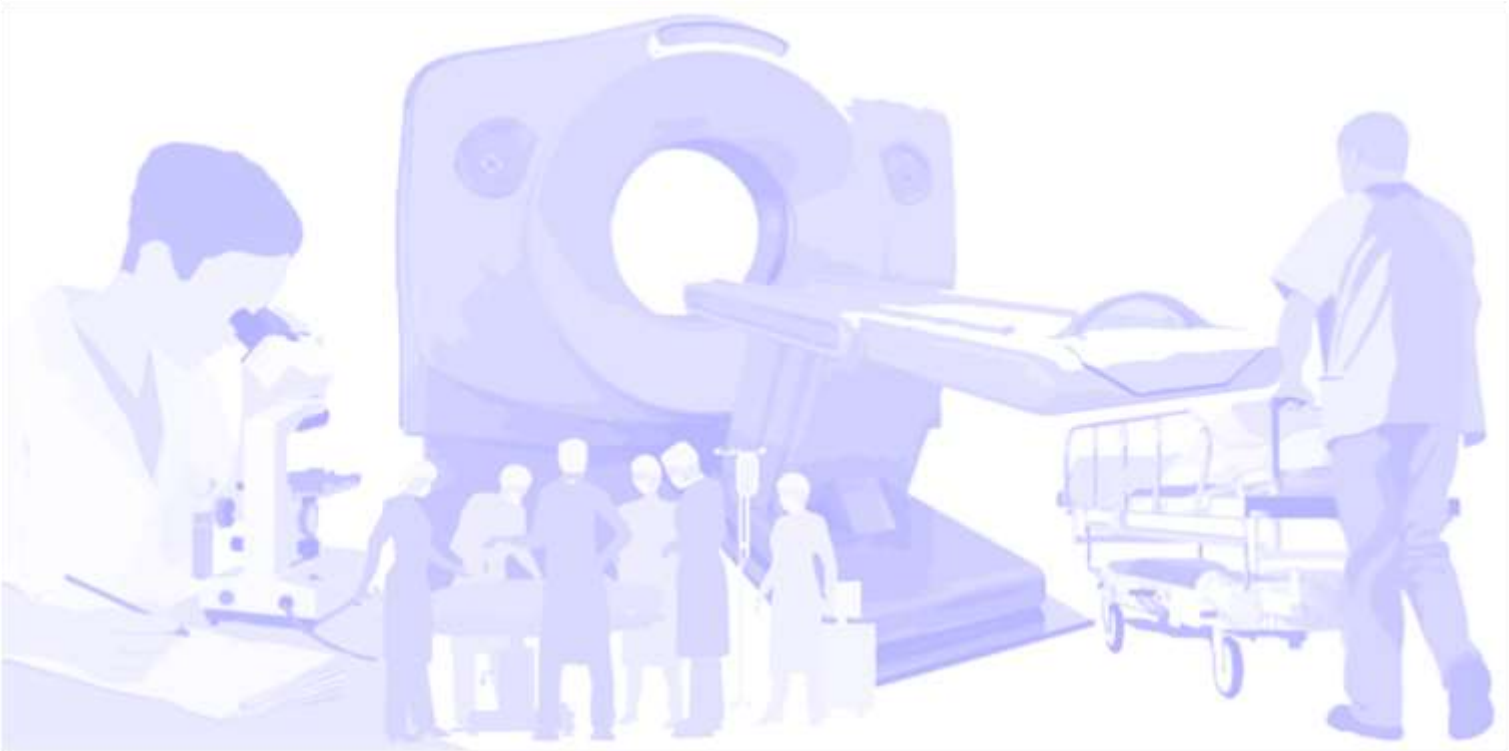

◗Les actions engagées par l'établissement pour améliorer la qualité de la prise en charge

La lutte contre la douleur

Les équipes soignantes et médicales s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles.

La douleur n'est pas une fatalité, elle se prévient, se traite et se soulage. Tout le monde ne réagit pas de la même façon face à la douleur. Il est possible d'en mesurer l'intensité de 0 à 10 à l'aide d'une réglette qui vous sera proposée dans le service.
L'hôpital a mis en place un Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D.) qui a pour mission de proposer des actions préventives, curatives et palliatives de la douleur. Il coordonne les actions des praticiens et veille à leur application dans les services de soins.

Pôle Chirurgie, Gynécologie-obstétrique, Bloc opératoire

CHIRURGIE

LANGON

31 lits
n° du service 05 56 76 57 75

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE, TRAUMATOLOGIQUE, DIGESTIVE ET VASCULAIRE

Orthopédie et traumatologie Chirurgie de la main Arthroscopie chirurgicale Chirurgie du pied Rachis	Dr Mouness BACHOUR Chef de service Dr Claudio FRANCHIONI Praticien hospitalier Dr Silviu MORGOVAN Praticien hospitalier	Consultations sur rendez-vous à LANGON au 05 56 76 57 93 à LA REOLE au 05 56 61 52 68
	Dr Camille DAMADE Praticien attaché	Consultations sur rendez-vous à LANGON au 05 56 76 34 40

CHIRURGIE VASCULAIRE, GÉNÉRALE ET DIGESTIVE

Chirurgie digestive Cœliochirurgie - Proctologie	Dr Philippe ANDURAND Praticien hospitalier	Consultations sur rendez-vous au 05 56 76 57 77
Chirurgie digestive Cœliochirurgie	Dr Flavien DURAND DASTES Praticien attaché	
Chirurgie Vasculaire et endovasculaire Angiographies	Pr Eric DUCASSE Praticien Universitaire	Cadre de santé 05 56 76 57 94
Urologie	Dr Richard PERIER Praticien attaché	
Stomathérapie - Cicatrisation des plaies	Infirmière stomathérapeute Marielle BALAND	Consultations sur rendez-vous au 05 56 76 34 65

OPHTALMOLOGIE

Consultations sur rendez-vous au 05 56 76 37 76

Chirurgie et maladies des yeux	Dr Caroline DEBONO Assistante spécialiste Dr Arthur HANDAYE-DESSUS Assistant spécialiste	LANGON
Bilan et Rééducation orthoptiques Examen d'exploration visuelle	Mme Stéphanie SEVE Orthoptiste	

UNITE DE CHIRURGIE ET D'ANESTHESIE AMBULATOIRE

Service fonctionnant du lundi au vendredi dans toutes les spécialités chirurgicales, dédié aux hospitalisations de moins de 24h.

5 lits
n° du service : 05 56 76 34 82 LANGON

BLOC OPERATOIRE

LANGON

Bloc opératoire disposant de 4 salles d'opération polyvalentes à proximité immédiate de la salle de surveillance post-interventionnelle et du service de surveillance continue.

Dr. Philippe TOUCHARD
Coordonnateur médical

4 salles

Cadre de santé
05 56 76 32 71

MATERNITE

GYNECOLOGIE OBSTÉTRIQUE

LANGON

Consultations sur rendez-vous au 05 56 76 57 35

Gynécologie chirurgicale
Chirurgie du sein et du pelvis
Cœliochirurgie, hystéroscopie, stérilisation tubaire, laser
Prolapsus génitaux et chirurgie de l'incontinence urinaire
Agrément pour la cancérologie gynécologique

Gynécologie médicale
Suivi gynécologique, contraception
Colposcopie, sénologie
Consultation infertilité

Obstétrique - Maternité
Maternité de niveau 1

3 salles d'accouchements, 1 salle de pré-travail et un espace de naissance physiologique *(salle «nature» avec baignoire, lianes, ballons),* 1 bloc chirurgical attenant au bloc obstétrical
Gestion des urgences obstétriques 24h/24h
Suivi de grossesses physiologiques et pathologiques
Médecine fætale

Echographies obstétricales gynécologiques
Dépistage de grossesses à risque

Consultations sage-femme
Entretien prénatal précoce, suivi gynécologique et de grossesse, échographies, consultations d'allaitement, rééducation périnéale
Consultations d'addictologie, tabacologie, acupuncture, hypnose, sophrologie, séance « futur papa ».

Séances de préparation à l'accouchement et aquaprénatales

Dr Hélène TISSOT
Chef de service - Chef de Pôle

Dr Essaïda GHASSIRI
Praticien hospitalier

Dr Giulia GOUY
Assistante spécialiste

Dr Marion ISOUL-HOOPER
Assistante spécialiste

Dr Clotilde LACOUR
Assistante spécialiste

Dr Gaëlle LEMAISTRE
Assistante spécialiste

Dr Anne Emma NGUYEN
Assistante spécialiste

Dr Audrey NOURRISSON
Assistante spécialiste

Dr Marie STAHL
Assistante spécialiste

Dr Samia BENAMER
Assistante spécialiste

Dr Myrtille RENARD
Assistante spécialiste

18 lits

n° du service
05 56 76 57 37

Sage femme coordinatrice
05 56 76 57 36

Consultations pédiatriques

Dr J. Marie PATTIER
Pédiatre Praticien attaché

Dr Romain ERBANI
Pédiatre Praticien attaché

CENTRE PERINATAL DE PROXIMITE

LA REOLE

Consultations sur rendez-vous au 05 56 61 52 50

Le Centre Périnatal de Proximité propose des consultations de grossesse, de gynécologie, de pédiatrie et de diététique.

Entretien précoce de grossesse
Préparation à l'accouchement
Suivi post-natal
Rééducation périnéale

Dr Giulia GOUY
Assistante spécialiste
Dr Anne Emma NGUYEN
Assistante spécialiste

Equipe de sages-femmes

n° du service
05 56 61 52 50

Equipe
de sages-femmes
05 56 61 52 49

CENTRE DE PLANIFICATION

Consultations sur rendez-vous à LANGON au 05 56 76 57 10
à LA REOLE au 05 56 61 52 50

Le Centre de Planification propose un conseil conjugal et familial, une prise en charge de la contraception (gratuite pour les mineures) et de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

LA REOLE

Dr Giulia GOUY
Assistante spécialiste
Dr Anne Emma NGUYEN
Assistante spécialiste

Mme Patricia BOURROUSSE
Sage-femme - conseillère conjugale

n° du service
05.56.61.52.50

Sage-femme
05.56.61.52.49.

Médecin gynécologue et conseillères conjugales vous accueillent :

- pour une simple information sur la contraception ou sur la sexualité,
- pour une prescription et un suivi médical biologique de votre contraception,
- pour une information ou pour un dépistage des maladies sexuellement transmissibles,
- pour un dépistage anonyme et gratuit du VIH.

LANGON

Sandrine GRANGER
Conseillère conjugale

n° du service
05.56.76.57.10

CENTRE D'ORTHOGENIE

LA REOLE LANGON

Consultations sur rendez-vous au 05 56 76 57 10

Vous pouvez subir une interruption volontaire de grossesse jusqu'à la 14ème semaine de grossesse.

En début de grossesse, vous pouvez choisir entre la méthode médicale d'interruption ou la méthode chirurgicale.

Médecin gynécologue et conseillère conjugale vous donneront toutes les informations utiles pour que vous puissiez choisir la méthode vous convenant le mieux.

Dr Giulia GOUY
Assistante spécialiste
Dr Anne Emma NGUYEN
Assistante spécialiste

Sandrine GRANGER
Conseillère conjugale

Mme Patricia BOURROUSSE
Sage-femme - conseillère conjugale

n° du service
05.56.76.57.10

Pôle Médecine

MEDECINE A

LANGON

MÉDECINE À ORIENTATION CARDIOLOGIQUE

Consultations sur rendez-vous au 05 56 76 57 82

Cardiologie Electro cardiogramme Echodoppler cardiaque Échographie de stress Holter, MAPA Epreuves d'effort Médecine polyvalente	Dr Philippe BORDIER Chef de service Dr Frédéric ROBERT Praticien hospitalier Dr Jérémy PAPIN Praticien contractuel Dr Ghalia BOURENANE Praticien attaché	30 lits n° du service 05 56 76 32 47 Cadre de santé : 05 56 76 57 83

MEDECINE B

MÉDECINE POLYVALENTE

Consultations sur rendez-vous au 05 56 76 57 88

LANGON

Médecine polyvalente Infectiologie Allergologie	Dr Olivier DUFOIS Chef de service Dr Raluca VEYSSEYRE Praticien contractuel Dr Mathilde GRENIER Assistante spécialiste Dr Philippe MARQUETON Assistant spécialiste Dr Alexis ABI NASR Praticien contractuel	30 lits n° du service 05 56 76 57 70 Cadre de santé: 05 56 76 57 89
Médecine du sport	Dr Sarah ISTOCZAK Praticien contractuel	
Gastro-entérolologie Consultations externes - Explorations fonctionnelles	Dr Bernard CAUMONT Praticien attaché	
Rhumatologie Consultations externes - Explorations fonctionnelles	Dr Pauline MEUNIER Praticien contractuel	
Néphrologie	Dr Céline NODIMAR *(AURAD)*	
Neurologie	Dr Stéphane LANUSSE Praticien attaché	LANGON

HOPITAL DE JOUR DE MEDECINE

LA REOLE

	Sophie TOISON Psychologue	3 lits n° du service 05 56 76 37 32

MEDECINE C

MÉDECINE POLYVALENTE, MÉDECINE GÉRIATRIQUE ET SOINS PALLIATIFS

LA REOLE

Médecine polyvalente Allergologie	Dr Olivier DUFOIS Médecin responsable	17 lits
Soins palliatifs	Dr Didier ROCHE Praticien hospitalier Carine CROUZET Psychologue	5 lits n° du service 05 56 61 52 56 Cadre de santé 05 56 61 52 59
Hôpital de jour de stimulation cognitive	Dr Amandine DUCOURET Praticien contractuel	

HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD)

LANGON

Alternative à l'hospitalisation traditionnelle, l'HAD ajoute à la sécurité des soins le confort psychologique et physique du domicile 24h/24h et 7j/7j.
Ce service permet :
- d'éviter ou de raccourcir votre durée d'hospitalisation,
- d'assurer des soins médicaux et paramédicaux continus basés sur un projet thérapeutique personnalisé,
- de vous faire bénéficier de soins coordonnés entre les services hospitaliers et les médecins traitants.

Dr Anne Cécile VALSESIA
Praticien hospitalier

Dr Mathilde GRENIER
Praticien hospitalier contractuel

Christine LARRIEU
Psychologue

Laure CARPENTEY
Assistante sociale

30 places polyvalentes
10 places d'obstétrique

n° du service
05 56 76 34 71

Cadre de santé
05 56 76 34 74

DOULEUR

LA REOLE LANGON

Une prise en charge pluridisciplinaire est assurée par un médecin, une psychologue et une infirmière spécialisée en algologie.

Le Pôle Douleur Sud-Gironde est une structure de consultations externes et d'appui pour les personnes hospitalisées. Il prend en charge des personnes souffrant de douleurs chroniques d'origine rhumatologique, neurologique, post-traumatique...

Dr Maud MARTIAL
Praticien contractuel

Céline CALAIS
Psychologue

Karine DALL'ANTONIA
Infirmière

n° du service
05.56.61.53.00

EQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS DU SUD GIRONDE

LANGON

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique.
Les soins palliatifs s'adressent au patient, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche.

Dr Didier ROCHE
Praticien hospitalier

Dr Anne Cécile VALSESIA
Praticien contractuel

Dr Mathilde GRENIER
Praticien hospitalier

Maria COLLOT
Psychologue

Laetitia FAVEREAU
Infirmière

n° du service
05.56.76.37.30

EQUIPE DE SOINS EN ADDICTOLOGIE

LANGON LA REOLE

Addictologie	Carole HARGUINDEGUY Infirmière	Tél : 05 56 76 34 09
Tabacologie	Nathalie DUPERRET Infirmière	Tél : 05 56 76 34 49

URGENCES / SERVICE MOBILE d'URGENCE et de RÉANIMATION (SMUR) UNITE D'HOSPITALISATION DE COURTE DURÉE (UHCD)

LANGON

Une collaboration étroite avec les pompiers, une régulation par le SAMU Centre 15.

Une équipe médicale et paramédicale motivée, impliquée dans tous les plans et projets d'Action de Secours d'Urgences en Aquitaine.

Site de Langon : 24h / 24h tous les jours

Dr Annick GRELET DOAZAN
Praticien hospitalier
Chef de service

Dr Corinne ARGOTE
Praticien hospitalier
Dr Jean Marc BERNOU
Praticien contractuel
Dr Adrien BOMBARD
Praticien contractuel
Dr Bruno BARBET
Praticien hospitalier
Dr Gauthier CHANTREL
Praticien contractuel contractuel
Dr Patrick COLLINET
Praticien hospitalier
Dr Marina COLSY
Praticien hospitalier
Dr Hugues GUILHEM-DUCLEON
Praticien hospitalier contractuel
Dr Véronique HOSTYN
Praticien hospitalier
Dr Nadim MANSOUR
Praticien hospitalier
Dr François MATHIEU
Praticien hospitalier
Dr Eric SZTIL
Praticien hospitalier

5 lits d'hospitalisation de courte durée

n° du service
(site de Langon)
05 56 76 57 30
05 56 76 57 31

Cadre du service
05 56 76 57 47

ANTENNE D'ACCUEIL DE PREMIERS SOINS

LA REOLE

Site de La Réole : de 8h à 20h tous les jours

Dr Patricia CAREY
Praticien hospitalier - Chef de service
Dr Anne PEROT
Praticien contractuel
Dr Laure BRUS
Praticien contractuel
Dr Luc SCHATZKINE
Praticien contractuel
Dr Alain GAY
Praticien contractuel

n° du service
05 56 61 52 53

Cadre du service
05 56 76 57 47

LANGON

ANESTHESIOLOGIE / SURVEILLANCE CONTINUE

Consultations sur rendez-vous au 05 56 76 57 45

Le service de surveillance continue prend en charge les patients dont l'état de santé nécessite une observation clinique et biologique accrues.
Consultations pré-anesthésiques :
Obligatoire 48h au moins avant tout acte nécessitant une anesthésie.

Dr Philippe TOUCHARD
Praticien hospitalier-Chef de pôle
Dr Dana LEONTE
Praticien contractuel
Dr Nasser LASMI
Praticien hospitalier
Dr Ouassim BOUCHNAK
Praticien hospitalier
Dr Jean Luc PERNET
Praticien clinicien

6 lits

n° du service
05 56 76 57 48

Cadre du service
05 56 76 57 47

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (S.S.R) Polyvalents et Spécialisés Personnes Âgées

Consultations sur rendez-vous au 05 56 61 52 26
05 56 61 53 88

Le service de soins de suite et de réadaptation accueille des patients au décours d'une hospitalisation en médecine ou en chirurgie pendant une période limitée.

Il prend en charge les suites de diverses pathologies après un traitement médical ou chirurgical adapté et dispense des soins dans un but de réadaptation.

Dr Jean-Michel ROUCHÈS
Chef de service - Chef de Pôle

Dr Laure MACIEJEWSKI
Praticien contractuel

39 lits 2 places

LA REOLE

n° du service
05 56 61 52 27

Cadre de santé
05 56 61 52 09

Consultation mémoire
Tél : 05 56 61 52 27

COURT SEJOUR GERIATRIQUE ET EQUIPE MOBILE GÉRIATRIQUE

LA REOLE

Accueil des patients de plus de 75 ans, en situation de décompensation médicale aiguë.
La spécificité du service réside dans une prise en charge globale *(médicale, psychologique et sociale)* et pluridisciplinaire, intégrant le patient et sa famille dans les choix thérapeutiques.
Cette approche multidimensionnelle permet d'établir les diagnostics non réalisables en ambulatoire, de traiter les pathologies et de prévenir les complications fréquentes chez les malades âgés hospitalisés *(pertes de repères, perte d'autonomie, dépression etc..).*

Dr Danielle PHARDIN
Praticien hospitalier

Claire MERLEAU
Psychologue

12 lits

n° du service
05 56 76 37 36

Cadre de santé
05 56 61 52 59

Equipe Mobile de Gériatrie

Dispositif qui permet de dispenser un avis gériatrique nécessaire à la bonne prise en charge des personnes âgées FRAGILES (≥ à 75 ans, polypathologiques et/ou à risque de perte d'autonomie)

Dr Anne Lise BARONE
Praticien hospitalier

Hasna BOUAASSEM
Infirmière

LANGON

EHPAD Etablissements d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes

Un suivi médical (cardiologie, psychiatrie, dermatologie, ophtalmologie…) paramédical (kinésithérapie, dentisterie, orthophonie…) ainsi que des prestations telles que la pédicurie, sont assurés aux résidents.

Dr Marie-Ange FORQUET de DORNE
Praticien hospitalier
Médecin coordonnateur

Christine LARRIEU
Psychologue

EHPAD «Val de Brion»

90 lits
n° du service
05.56.76.57.54
Cadre de santé
05 56 76 57 67

LANGON

L'EHPAD offre à ses résidents de nombreux ateliers (esthétique, soins capillaires, aides à la lecture et à l'écriture, gymnastique douce) ainsi que des animations variées dans un cadre de vie agréable.

Dr Marie-Ange FORQUET de DORNE
Praticien hospitalier
Médecin coordonnateur

EHPAD La Réole

88 lits
n° du service
05.56.61.52.90
Cadre de santé
05 56 61 52 92

LA REOLE

CEAP : Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

LA REOLE

Le centre pour enfants et adolescents polyhandicapés assure la prise en charge thérapeutique et éducative de 26 enfants polyhandicapés âgés de 3 à 20 ans, en internat permanent.

Dr Gilles LITZELMANN
Médecin responsable

26 lits
n° du service
05.56.61.53.21

Cadre de santé
05 56 61 52 45

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISÉ

LA REOLE

Localisée sur le site hospitalier, cette structure accueille en internat 48 adultes polyhandicapés, à partir de leur 20ème année.

Dr Gilles LITZELMANN
Médecin responsable

48 lits
n° du service
05.56.61.53.36

Cadre de santé
05.56.61.53.14

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISÉ

LA REOLE

Situé route de Monségur, ce service assure la prise en charge en internat de 75 patients atteints d'une maladie mentale stabilisée, à partir de leur 20ème année.

Dr Gilles LITZELMANN
Médecin responsable

75 lits et places
n° du service
05 56 71 74 00

Cadre de santé
05.56.61.77.91

Pôle Médico-technique

LANGON

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES

Prise de rendez-vous au 05 56 76 57 52

Bactériologie

Biochimie

Hématologie

Immunologie

Parasitologie

Dr David GIRARD
Biologiste médical
Chef de service

Dr Ghizlane BELMEHDI
Biologiste médical

Dr Marie CANTELOUP
Biologiste médical

n° du service
05 56 76 57 52

Cadre de santé
05 56 76 41 28

Centre de prélèvements sur rendez-vous au 05 56 76 37 68 site de Langon, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

PHARMACIE

La pharmacie de Langon et La Réole a pour mission principale de délivrer les médicaments et les dispositifs médicaux nécessaires à la prise en charge des patients hospitalisés.

Elles sont également habilitées à dispenser à des patients non hospitalisés certains médicaments ne pouvant être délivrés en pharmacie de ville.

Dr Thierry DUFOIR
Chef de service - Chef de Pôle

n° du service
05.56.76 57 66

LANGON

LA REOLE

Dr Corinne THÉ
Praticien hospitalier

Dr Florence DE BALTHASAR
Praticien hospitalier

Dr Vincent LIEUTENANT
Assistant spécialiste

n° du service
05.56.61.52.70

Cadre de santé
05 56 76 41 28

SERVICE D'IMAGERIE MEDICALE

Prise de rendez-vous

LA REOLE
Radiologie - Échographie
05 56 61 52 68

LANGON
Radiologie - Échographie - Scanner
05 56 76 37 37
IRM
05 56 76 34 56

Dr Jean Christophe SANANES
Responsable du service

Radiologues libéraux intervenant dans le cadre du service public hospitalier :

LANGON

LA REOLE

Dr Djamel BOURENANE
Dr Pierre-Michel CARRIER
Dr Hatem GOBARA
Dr Yves HELISSEY
Dr Pascal KIEN
Dr Eric VILLENEUVE

Cadre de santé
05 56 76 57 42

Le service d'Imagerie Médicale du Centre Hospitalier Sud Gironde effectue sur les sites de Langon et La Réole les actes d'imagerie médicale nécessaires à l'établissement d'un diagnostic.

Ils sont réalisés pour des patients hospitalisés sur les deux sites, des patients admis aux urgences ou sur prescription médicale en externe.

- IRM
- Scanner
- Angioscanner (angiographie)
- Radiologie conventionnelle
- Mammographie - centre de dépistage agréé AGIDECA
- Panoramique dentaire - télécrâne
- Echographie
- Echodoppler couleur veineux et artériel

Pôle administratif, logistique et santé publique

SERVICE D'HYGIENE HOSPITALIERE

LANGON LA REOLE

Ce service met en place et évalue le programme d'actions défini par le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales de l'établissement (CLIN).

Recommandations de bonnes pratiques d'hygiène, surveillance des infections nosocomiales, formation du personnel de l'établissement aux bonnes pratiques, évaluation des programmes d'actions.

Dr Dominique GAUTHIER
Praticien Hospitalier

Dr Xavier PAULMIER
Pharmacien hygiéniste

n° du service
05 56 76 34 50

Infirmières hygiénistes
05 56 76 34 51

SERVICE SOCIAL & P.A.S.S. (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)

Les assistants sociaux sont présents dans l'établissement du lundi au vendredi de 9h à 18h. Ils pourront vous informer et vous aider dans le cadre de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS), en cas de difficultés sociales rencontrées lors de l'hospitalisation, d'un passage aux urgences ou d'une consultation externe, et vous orienter vers des structures adaptées pour assurer votre suivi lors de votre sortie de l'hôpital.
Ils vous aideront à connaître vos droits. Votre situation sera envisagée dans sa globalité.

Dr DURAND DASTES
Médecin coordonnateur PASS
Jonathan BARRIERE
Assistant social référent PASS
Valérie HETZEL
Infirmière PASS

Emilie MONTET
Assistante sociale

Mélanie BOUDIE
Assistante sociale

Claire BRETON
Assistante sociale

Geneviève MENGUE MENZENG
Assistante sociale

Camille BRIOUDE
Assistante sociale

Secrétariat PASS
05 56 76 34 32 LANGON

Vous pouvez demander à les rencontrer par l'intermédiaire de l 'équipe soignante ou par téléphone au :

05 56 76 57 76
ou au : 05 56 76 34 13

LA REOLE
05 56 61 52 81

DIRECTION DE LA CLIENTELE ET DES USAGERS

Service facturation - Relations avec les usagers	Françoise CRESPO GARCIA Directrice	05 56 76 57 03 LANGON LA REOLE
Bureau des entrées		05 56 76 34 47
Affaires générale - Relations avec les usagers	Cécile BELAUD	05 56 76 57 27 05 56 76 34 75

DIRECTION DE LA QUALITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES

Isabelle LEFRANCOIS
Ingénieur qualité

Secrétariat
05 56 76 37 33

DIRECTION DES SOINS

Jérôme LALAQUE
Directeur

Steve JULIEN
Fabien MARSAC
Cyril PETRY
Cadres de Pôles
Graziella LANDREAU
Cadre supérieur de Santé

LANGON LA REOLE

Secrétariat
05 56 76 37 33

Quelques partenaires de l'établissement

PERMANENCE DES SOINS DE VILLE

Centre d'Accueil et de Permanence des Soins (CAPS)

n° : 05 56 61 21 61

LA REOLE

Maison Médicale de Garde
n° : 05 56 76 34 00

LANGON

Des médecins généralistes libéraux assurent la permanence des soins de ville sur les sites de Langon et de La Réole aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 20h à 00h,
- les samedis de 12h à 00h,
- les dimanches et jours fériés de 8h à 00h.

ESPACE ACCUEIL SANTE PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général installé dans les locaux du centre hospitalier, propose ses actions prénatales et postnatales, ouverts à tous et gratuites.

- Consultations enfants de 0 à 6 ans sur rendez-vous
- Entretiens-consultations avec la Sage-femme de PMI
- Permanences-accueil des Puéricultrices de PMI
- Entretiens avec la Psychologue de PMI sur rendez-vous

Dr I.VEAUX
Médecin de PMI

Mme L. TOULLEC
Sage femme

Mme S. PONDARRE
Mme B. RIGAL
Puéricultrices

Mme F. DOMINGUEZ
psychologue

Tél : 05.56.71.09.10

LA REOLE

Dr FABRI
Médecin de PMI

Mme C. REGAZZI
Sage-femme

Mme Alexia AUDIBERT
Mme Annie CASTAGNET
Mme Marie SAPHORES
Puéricultrices

Tél : 05 56 63 62 20

LANGON

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP)

Ce centre qui dépend du centre hospitalier de Cadillac est destiné aux patients adultes atteints de troubles mentaux. Cette unité d'accueil en milieu ouvert assure des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile.

Dr GORSE
Responsable de Pôle

Dr FOURNIER
Responsable d'unité

Tél : 05 56 71 20 05

LA REOLE

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Haut Entre deux Mers

C'est un guichet d'**accueil, d'information et de coordination de proximité**, pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage mais également destiné aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.
Des professionnels à votre écoute ont pour mission d'informer, d'orienter, de faciliter les démarches et de fédérer les acteurs locaux. Après évaluation des besoins, ils élaborent un plan d'aide dont ils assurent le suivi, en lien avec les intervenants extérieurs.

Responsable
Mr LEMOINE
n° : 05 56 61 53 10

LA REOLE

Quelques partenaires de l'établissement

AURAD Aquitaine

L'AURAD a été créée par des médecins néphrologues pour permettre l'organisation de l'hémodialyse à domicile. Depuis, d'autres formes de traitement, notamment l'hémodialyse en antenne et la dialyse péritonéale manuelle ou automatisée, ont été développées, offrant ainsi un ensemble de possibilités de soins adaptés à la condition médicale et au choix de chaque patient traité en dehors d'un centre d'hémodialyse lourd.

n° : 05 57 35 02 40

Charte de la personne hospitalisée

(Circulaire N°DHOS/EI/DGS/SD IB/SDIC/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées)

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2. Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutique qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participants à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayant droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet : www.santé.gouv.fr,
il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil.

Centre Hospitalier Sud Gironde

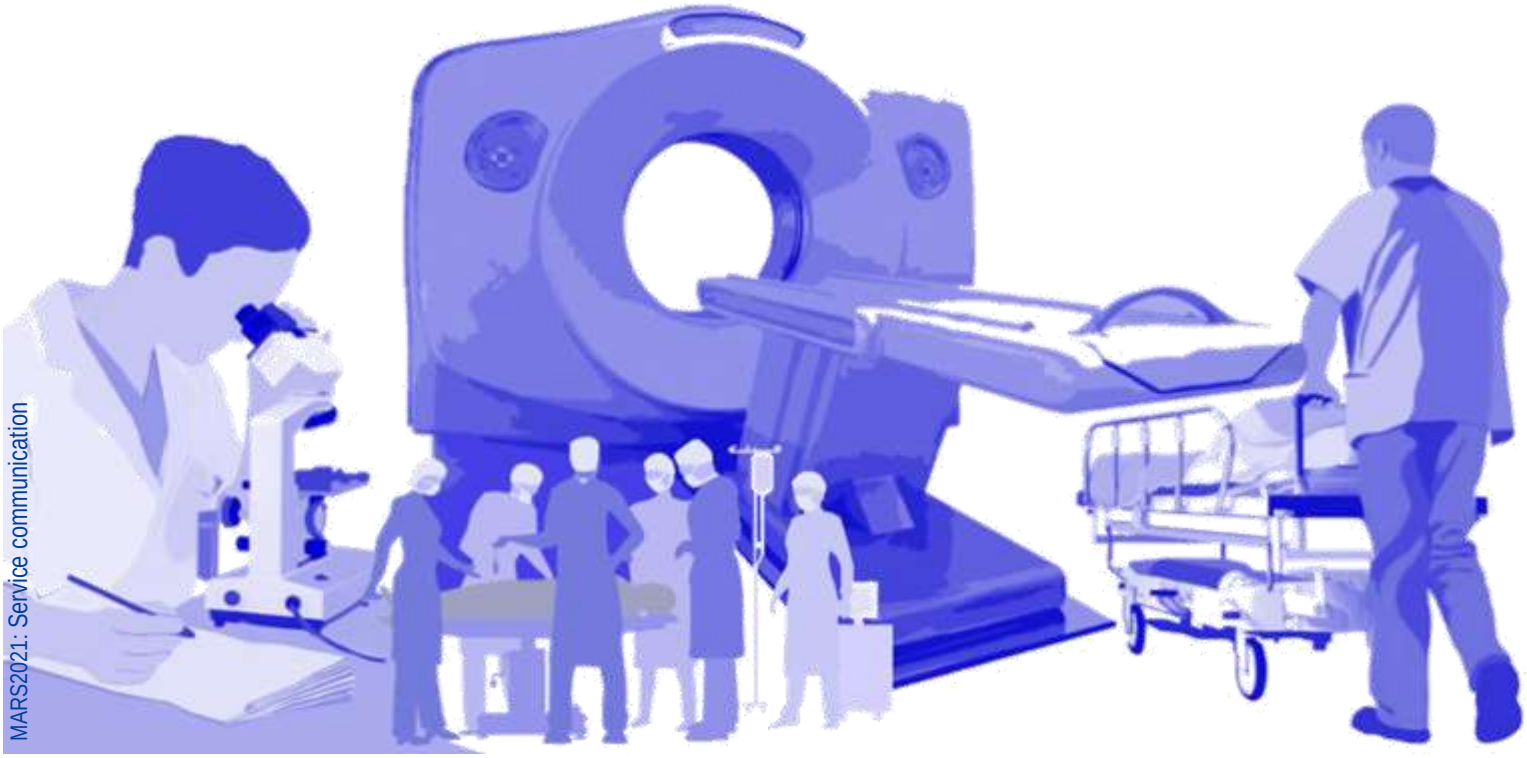

MARS2021: Service communication